



# Commune de Bouvesse-Quirieu

## Département de l'Isère

---

### COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE en date du 13 Septembre 2022

L'an deux mil vingt-deux et le 13 Septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Frédéric GONZALEZ, Maire.

Membres du Conseil Municipal présents :

Mmes : Myriam BLAEVOET, Angélique SIMON, Violaine KANMACHER, Sylvie FOURNIÉ, Annie JERPHAGNON-GRANDJEAN, Karine RHONE, Bochra KINGET.

MM : Frédéric GONZALEZ, Serge BORDEL, Romain TEILLON, François ALMODOVAR, Frédéric JOIRON.

Membres du Conseil Municipal excusés : Mmes Stéphanie PROST et Lorène LAX-COMERRO.

M. Joël GARÇON, Thierry MERLE, Cédric TALLON, Eric VIENOT DE VAUBLANC, Eddy LOZOWSKI.

Membres du Conseil Municipal absents : \_ \_ \_ \_ \_

**Intervention de M. Vincent HALUSKA – JP Energie Environnement - Présentation d'un projet de parc photovoltaïque sur la commune parcelle AH 193** (Voir Powerpoint de présentation).

L'entreprise JPEE développe, construit et exploite les sites.

Exploitation du parc pendant 35 ans puis le parc est démonté ou renouvelé selon la volonté du propriétaire.

Lors de la construction du projet, c'est ENEDIS qui déterminera le lieu exact de raccordement, pour le moment seulement une idée approximative mais il semble que ce serait plutôt sur Montalieu (Application d'un ratio sur la distance du raccordement et puissance en MW – ex 3.5 km doit produire 3.5 MW).

La phase de développement dure 1 an pour l'étude environnementale (faune et flore), cette phase débutera à l'automne jusqu'à la fin de l'été 2023. Cette étude déterminera l'implantation définitive.

Volonté du CM d'avoir le plus faible impact visuel.

M. TEILLON s'interroge sur l'intérêt de récupérer les eaux de pluie (écoulement sur les panneaux photovoltaïques). JPEE précise que c'est une solution qui pourrait être étudiée.

Approvisionnement du matériel en Corée et Amérique (pas de dépendance vis-à-vis de la Chine).

Projet de méga usine de production de panneaux solaires sur Lyon en 2024.

M. ALMODOVAR demande si ce type d'installation peut avoir des effets bénéfiques pour la faune et la flore.

JPEE a constaté sur un de leur parc que l'herbe reste verte plus longtemps malgré la sécheresse sous les panneaux et cela pourrait bénéficier à des pâturages pour les animaux.

Les membres du CM donnent un AVIS FAVORABLE / POSITIF à ce dossier.

*Lecture du CR du CM en date du 19 Juillet 2022 – Approbation à l'unanimité.*

Mme JUGE Gaëlle a été désignée secrétaire de séance.

**OBJET : Admission en non-valeur – Factures diverses**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que plusieurs titres émis pour des factures de cantine et d'eau et assainissement n'ont pas été réglés, pour la somme totale de 31.18€.

Il s'agit de créances admises en non-valeur car les sommes individuelles sont inférieures au seuil de poursuite.

L'exposé de Monsieur le Maire entendu, et après avoir délibéré, le Conseil Municipal par :

- 12 voix pour,
- 0 voix contre,
- 0 abstention,

DECIDE d'admettre en non-valeur la somme totale de :

- 31.18€ (trente et un euros et dix-huit centimes)

Cette somme sera prélevée sur le compte 6541 du budget 2022 – M14 (budget général)

**OBJET : Convention entre la commune de BOUVESSE-QUIRIEU et le Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement CAUE pour une mission d'accompagnement pour la révision du PLU.**

L'analyse de compatibilité du PLU de BOUVESSE-QUIRIEU avec le SCOT de la Boucle du Rhône en Dauphiné montre la nécessité de faire évoluer le PLU de la commune.

Le Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement CAUE propose aux communes de les accompagner pour la révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU).

Monsieur le Maire précise qu'il est important d'être conseillé dans cette démarche, il propose au membre du CM de se faire accompagner par le CAUE et donne lecture du projet de Convention.

L'exposé de Monsieur le Maire entendu, et après avoir délibéré, le Conseil Municipal par :

- 12 voix pour,
- 0 voix contre,
- 0 abstention,

**ACCEPTE** les termes de la convention, annexée à la présente délibération ;

**AUTORISE** le Maire à signer tous les documents relatifs à cette opération.

**OBJET : Choix d'un cabinet d'urbanisme pour la révision du PLU**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune de BOUVESSE-QUIRIEU a lancé une consultation pour le recrutement d'un bureau d'étude pour la révision de son PLU.

Après vérification des offres, la rédaction du rapport d'analyse, et les auditions des candidats, la commission d'urbanisme propose de retenir pour cette mission le bureau d'étude TERRE D'URBANISME – 6 Rue Paul Girod – 73 200 ALBERTVILLE.

L'exposé de Monsieur le Maire entendu, et après avoir délibéré, le Conseil Municipal par :

- 12 voix pour,
- 0 voix contre,
- 0 abstention,

DÉSIGNE comme attributaire du marché le bureau d'étude TERRE D'URBANISME.

AUTORISE Monsieur le Maire à procéder à l'ensemble de l'opération et à signer tout document se rapportant à celle-ci.

**OBJET : Validation APD « Construction du nouveau garage municipal de Bouvesse-Quirieu » et sollicitation concours financier du Département de l'Isère**

M. le Maire rappelle la décision du Maire n°D2021-15 portant agrément du devis de maîtrise d'œuvre de M. Jean-Claude TIVILLIER et présente au Conseil Municipal les éléments pour la construction du garage municipal. Plusieurs réunions ont eu lieu entre M. Joël GARÇON et Thierry MERLE adjoints délégués aux travaux ainsi que les agents du service technique afin de définir au mieux les besoins du service.

A ce jour, au stade APD, les éléments financiers sont les suivants :

- Travaux 518 359.82€ HT
- Maîtrise d'œuvre 44 060.58€ HT
- Soit un total de 562 420.40€ HT

Considérant qu'il y a lieu de trouver un complément de financement pour la réalisation de cette opération qui représente une charge financière importante au regard des ressources mobilisables par la commune, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter le concours financier du Conseil Départemental de l'Isère, à savoir

- 25% dans la limite de 750 000.00€ HT soit 140 605.10€

L'exposé de Monsieur le Maire entendu, et après avoir délibéré, le Conseil Municipal par :

- 12 voix pour,
- 0 voix contre,
- 0 abstention,

En tenant compte que : « La commune s'engage à respecter les critères d'éco-conditionnalité adoptés par le Conseil Général de l'Isère, dans sa délibération du 25 mars 2010, concernant les projets d'investissement de voirie et de bâtiment d'un montant supérieur ou égal à 100 000 € HT ».

**VALIDE** le projet en phase APD et les éléments financiers correspondants.

**DECIDE** de solliciter le concours financier du Conseil Départemental de l'Isère pour cette opération,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à procéder à l'ensemble de l'opération et à signer tout document se rapportant à celle-ci.

**OBJET : Convention entre la commune de BOUVESSE-QUIRIEU et la commune de LA TOUR DU PIN : fonctionnement du centre-médico scolaire.**

Le centre médico-scolaire implanté sur le territoire de la commune de La Tour du Pin, intervient également auprès des enfants scolarisés dans les écoles de communes voisines.

Une convention annuelle régit la répartition des charges de fonctionnement du CMS entre les communes bénéficiaires ; pour l'année 2021-2022, la participation de chaque commune utilisatrice a été fixée à 0.69€ par élèves scolarisés.

***Plan de financement 2021/2022 – Participation Commune***

***Fonctionnement :***

***0.69€ / Enfant scolarisé pour l'année 2021/2022, soit 125.58€ pour 182 élèves.***

L'exposé de Monsieur le Maire entendu, et après avoir délibéré, le Conseil Municipal par :

- 12 voix pour,
- 0 voix contre,
- 0 abstention,

**ACCEPTE** les termes de la convention ;

**ACCEPTE** de financer le CMS à hauteur de 0.69€ en fonctionnement par enfant scolarisé pour l'année 2021 / 2022,

**AUTORISE** le Maire à signer tous les documents relatifs à cette opération.

**OBJET : Communauté de communes des balcons du Dauphiné : modification statutaire dans le cadre de l'approbation du projet de territoire.**

**Vu** le Code général des collectivités territoriales,

**Vu** la délibération n°95-2022 du Conseil Communautaire en date du 13 Juillet 2022 approuvant la modification des statuts des Balcons du Dauphiné dans le cadre de l'approbation du projet de territoire,

**Vu** le projet des statuts à intervenir (en annexe),

L'exposé de Monsieur le Maire entendu, et après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide par :

- 12 voix pour,
- 0 voix contre,
- 0 abstention,

**APPROUVE** la modification statutaire (projet de statuts à intervenir en annexe).

**AUTORISE** M. le Maire à signer tout document relatif à cette délibération.

**OBJET : Annexe à la convention cadre entre la commune de BOUVESSE-QUIRIEU et la Communauté de Communes des Balcons du Dauphiné.**

**Vu** la convention cadre de partenariat entre la Communauté de Communes des Balcons du Dauphiné (CCBD) et ses communes membres en date du 25 Février 2021, et notamment son article 2 qui précise que la convention-cadre s'accompagnera d'autant d'annexes qu'il y a de partenariats mis en œuvre avec une commune, elles seront conclues au moment où l'action le nécessite.

La CCBD, dans le cadre de sa compétence Gestion des milieux aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI) entame un projet de restauration de la zone humide de Sarradin sur la commune de BOUVESSE-QUIRIEU, il est donc nécessaire de signer une annexe à la convention cadre.

<b>Commune Membre</b>	BOUVESSE – QUIRIEU
<b>Objet du partenariat</b>	Projet de restauration de la zone humide de Sarradin dans le bassin versant de la Chogne : Pose de matériels de suivi des niveaux d'eau.
<b>Durée</b>	3 ans à compter du 1 <sup>er</sup> Septembre 2022
<b>Modalités de mise en œuvre</b>	Dans le cadre de sa compétence Gestion des milieux aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI), les Balcons du Dauphiné envisagent de réaliser une restauration de la zone humide de Sarradin. Afin d'effectuer une analyse hydrologique, il est nécessaire d'implanter des systèmes de mesure des niveaux d'eau. Après avoir pris connaissance de l'emplacement du matériel de mesures (cf fiches en pièce jointe), la commune reconnaît à la communauté de communes le droit d'établir à demeure ou au minimum jusqu'à la fin de l'étude, l'installation de matériel de mesure de niveaux d'eau de type échelle limnométrique et piézomètre.

<b>Obligations des parties</b>	<p>✓ Pour le compte de la CCBD :</p> <p>La communauté de communes s'oblige, tant pour elle-même que pour ses prestataires :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- A ne pas dégrader les ouvrages,</li> <li>- A avertir le propriétaire préalablement avant toute intervention sur les installations (mise en place, modification ou enlèvement du matériel de mesure).</li> </ul> <p>✓ Pour le compte de la commune :</p> <p>La commune s'oblige, tant pour elle-même, que pour son locataire éventuel, à s'abstenir de tout fait de nature à nuire au bon fonctionnement et à la conservation de ces équipements.</p>
<b>Modalités financières</b>	Sans modalités financières
<b>Assurances</b>	Néant
<b>Éléments spécifique au partenariat</b>	Néant

L'exposé de Monsieur le Maire entendu, et après avoir délibéré, le Conseil Municipal par :

- 12 voix pour,
- 0 voix contre,
- 0 abstention,

**ACCEPTE** les termes de l'annexe ;

**AUTORISE** le Maire à signer tous les documents relatifs à cette opération.

## QUESTIONS DIVERSES

### **1/ Intervention de M. HALUSKA - Présentation du projet parc photovoltaïque en début de séance.**

#### **2 / Plans projets du stade :** plans et phasage des différentes étapes à mettre en œuvre.

Les démarches de demandes de subvention seront faites par le cabinet Ellipse. Les dossiers doivent être déposés séparément chaque année. SOBECA intervention semaine 42.

*M. ALMODOVAR est sidéré par les montants envisagés et le fait de supprimer les terrains naturels.*

*M. JOIRON rappelle que l'on ne peut plus arroser les terrains, l'entretien et les coûts de fonctionnement coutent de plus en plus cher à la collectivité.*

*M. GONZALEZ précise que cela fait partie des demandes des utilisateurs et le terrain sera garanti pour une durée de 15 à 20 ans.*

### **3 / Avancement des différents projets 2022**

- La place d'Enieu : une nouvelle esquisse tenant compte des remarques des élus ou riverains sera proposée par le cabinet Ellipse
- APD mairie : remarques de Claude Martin-Garin AMO demandant des précisions et des corrections sur le Dossier PRO qui servira aux entreprises.

**4 / Rencontre avec M. BONNARD et M. PERAZIO**, conseiller et VP du Département pour évoquer les problèmes de sécurité routière.  
Le Jeudi 15 septembre à 10h en mairie.

**5 / Réunion GAP**, le jeudi 15 septembre à 9h à la mairie de Montalieu.

**6 / Rencontre** avec VICAT

M FREMIOT directeur de Vicat Montalieu viendra en mairie le vendredi 23 septembre à 14h pour échanger sur les projets de l'entreprise et les projets communaux.

**7 / Demande de diagnostic**

Conduite récupérant les eaux de ruissellement de Marlieu et Bayange.

Cette conduite enterrée qui va du chemin de Monacle (sous Marlieu) jusqu'à Bayange et se prolonge jusqu'au lac Dauphin, est sans doute bouchée et déverse ses eaux sur le chemin communal et les terres agricoles proches.

Elle circule sur (sous) plusieurs propriétés : commune, Vicat, De Vaublanc...

Il est nécessaire de vérifier l'état de la conduite et procéder si besoin à sa réfection.

Les différents propriétaires seront informés au préalable de la démarche, avant que soit mandatée une entreprise compétente.

**8 / Formation sécurité organisée par la gendarmerie**

Prévenir les cyber-attaques, le 13 Décembre de 9 à 12h à St Jean de Soudain.

**9/ Problème contamination de l'eau – Mauvaise communication de la Régie**

<b>Parole aux commissions</b>
-------------------------------

**Mme KANMACHER**

- *Présentation du nouveau site internet mais le résultat n'est toujours pas à la hauteur et cela malgré le travail et l'implication de la commission. Que faire ?*  
*M. ALMODOVAR explique que la confiance n'existe plus car on ne maîtrise rien notamment les délais... Manque de motivation, d'implication et de réactivité de la part du prestataire.*  
*La commission passe son temps à répéter ce qu'il manque, et la commune a besoin de plus de réactivité. Nécessité de le recevoir pour recadrer et mettre les choses au point.*
- *Présentation de l'esquisse « Bibliothèque » modifiée (suppression du toit terrasse) – Le résultat n'est pas satisfaisant et le CM préfère conserver l'esquisse initiale.*  
*Travail sur le choix d'un lieu pour accueillir la bibliothèque provisoire.*
- *Formation de Gwenaëlle à Paris à la fin du mois pour la MICRO-FOLIE et après on envisagera l'achat du matériel informatique.*
- *Journée du patrimoine « Etangs de Gabi » et « Site de Quirieu ».*

### **Mme BLAEVOET et Mme FOURNIÉ**

- Préparation du voyage des anciens le 26 Septembre (Bresse / Bourgogne)
- Travaux de l'école sont terminés - Réception le 30 Septembre (artisans / enseignants / élus)
- Elections du CME du 3 au 7 Octobre
- Réalisation d'une bande de résine à l'école maternelle entre les arbres

### **Mme RHONE Karine**

- Réception Fleurissement le 24 Septembre à 11H
- Ambroisie « Rue des Garenes » - M. le Maire précise qu'il a demandé une intervention au propriétaire (M. ROBIN)

### **M. TEILLON Romain :**

- Ambroisie à Enieu par le prestataire de VICAT (Entreprise JORDAN)
- Parking de la fontaine – Nécessité de baliser les places au sol car mauvais stationnement devant la citerne
- M. TEILLON demande quelle autorisation a été délivrée à un agriculteur pour stocker son matériel au Bayard – M. le Maire précise qu'il s'agit d'une autorisation provisoire jusqu'au printemps
- Demande d'intervention pour refaire le Chemin d'Enieu après la ferme de M. BEAUJEU. M. le Maire précise que les services techniques interviendront en Octobre. Concernant le chemin vers le tir aux pigeons c'est à la SATMA de réaliser les travaux.
- Panneau de signalisation HS « chemin vers chez MANDRILLON » du chemin en direction de la RD 1075

Fin de la séance à 22H

Conseil Municipal en date du 13 Septembre 2022

Mme Violaine KANMACHER	Mme BLAEVOËT Myriam	Mme FOURNIÉ Sylvie
M. François ALMODOVAR	Mme RHONE Karine	Mme SIMON Angélique
M. Serge BORDEL	Mme Annie JERPHAGNON – GRANDJEAN	Mme Stéphanie PROST
M. TEILLON Romain	M. GARÇON Joël	M. Frédéric JOIRON
M. MERLE Thierry	M. Cédric TALLON	Mme Bochra KINGET
M. Eddy LOZOWSKI	M. Eric VIENOT DE VAUBLANC	Mme Lorène LAX COMERRO
		M. GONZALEZ Frédéric